

le 15 juin, 2018

Prix moyen: En mai 2018 un hectolitre de lait contenant 4,1546 kg l'hl de M.G., 3,3163 kg l'hl de PT et 5,7259 kg l'hl de LAS a rapporté 73,89\$ / hl ou 17,79\$ / kg M.G. pour le lait

Date limite de la bourse des quotas
16h00, le 3 juillet 2018

Veuillez envoyer vos futures mises ou offres à quota@nbmilk.org

Date limite de la bourse des crédits
16h00, le 21 juin 2018

SVP soumettre vos offres sur le portail PLNB — www.nbmilk.org

Journées de production 2018

Août 2018—0 jours
Septembre 2018—2 jours
Octobre 2018—2 jours
Novembre—2 jours

PLNB Personnel—432-4330

Marilyn Michaud—Ext 101
Veronica McEwen—Ext 102
Lindy Brown—Ext 104
Ashley Baskin—Ext 105
Steve Michaud—Ext 106
Luke Chase—Ext 107
Bridget MacNutt—Ext 108
(Étudiante)

(Cassandra Murray est maintenant sorti en congé de maternité)

Conseil d'administration

Paul Gauce Président	832-4756
Richard Vanoord Vice-president	461-8281
Denis Cyr Nord-ouest	445-3103
Fons De Jong Woodstock	375-4049
Nick Duivenvoorden Directeur itinérant	237-2087
Reint-Jan Dykstra Moncton	372-4685
Peter Kaye Directeur itinérant	546-3914
Gerald Daley Nord-est	463-8357
Robert Woods Sussex	832-5888

Les transformateurs s'adaptent graduellement aux marchés changeants

Depuis quelque temps, les entreprises de transformation investissent pour accroître leur capacité de transformation du lait partout au pays. Certains projets d'agrandissement sont terminés et opérationnels depuis quelques mois, d'autres sont en construction ou prévus pour 2019, 2020 ou plus tard. Même avec la capacité additionnelle récente, le secteur de la transformation a de la difficulté à gérer tous les produits dérivés du lait qui restent après avoir satisfait à la demande des consommateurs pour des produits à teneur élevée en gras comme la crème et le beurre. Les producteurs laitiers font leur possible pour produire assez de lait afin de répondre à la demande en matière grasse, et ils collaborent avec les installations de transformation du pays sur la question des solides non gras qui, à certaines périodes de l'année, dépassent la capacité de des usines au pays.

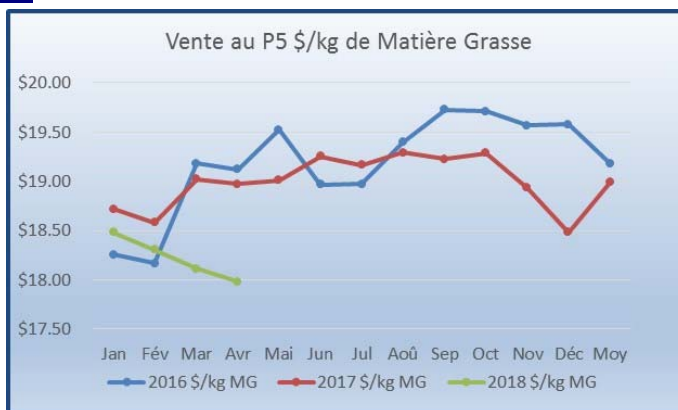
La situation est la même dans la région des Maritimes, et la capacité de transformation supplémentaire ne sera pas disponible avant trois ou quatre ans. L'Office continue à collaborer avec les Offices provinciaux voisins afin d'envoyer le lait ne pouvant être transformé dans la région aux usines du Québec et de l'Ontario de façon aussi efficace que possible.

Les marchés et les perspectives de production

Le comité du quota du P5 se réunit les 21 et 22 juin pour examiner les plus récentes données sur la demande du marché et les tendances en matière de production; il s'agit de déterminer s'il faudrait imposer aux producteurs de nouvelles mesures de contrôle sur la production pour aligner la production avec la demande. Toute recommandation émanant du comité sera examinée par les cinq offices provinciaux et communiquée aux producteurs rapidement.

Tendances dans les ventes du P5

Les revenus provenant des ventes poursuivent leur tendance à la baisse qui a débuté en octobre 2017, alors qu'ils étaient de 19,71 \$/kg de matière grasse. Le graphique montre que les revenus moyens provenant des ventes de lait en avril ont baissé pour se situer à 17,98 \$/kg. Les principales catégories qui ont connu une baisse en avril comparativement à mars sont les classes 1 (lait de consommation) et 4 (beurre), où les revenus ont diminué de 1,5 % et de 1,9 % respectivement. D'autres catégories, dont le fromage (classe 3) et le yogourt/la crème glacée (classe 2), ont connu des hausses, mais pas suffisamment pour compenser la baisse de revenus dans les classes 1 et 4. Le prix de la catégorie d'ingrédients montre des améliorations pour mai, ce qui aidera à faire remonter les revenus globaux d'environ 0,60 \$/hl, ou 0,15 \$/kg de matière grasse expédié.



Interdiction du lait au chocolat dans les écoles du Nouveau-Brunswick

Le 13 juin, le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick a informé le public de sa politique 711 – Environnement scolaire favorable à l'alimentation plus saine, qui définit deux catégories d'aliments. L'une comprend les aliments ayant une valeur nutritionnelle plus élevée, l'autre les aliments ayant une valeur nutritionnelle plus faible. Elle établit ensuite des critères pour déterminer si un aliment peut être servi ou vendu dans les écoles. La catégorie des produits laitiers et substituts prévoit un contenu maximum de 3 g de gras saturés, 180 mg de sodium et 20 g de sucre. Une portion de 250 ml de lait au chocolat 2 % contient 3 g de gras saturés, 180 mg de sodium et 27 g de sucre. Elle contient aussi 9 g de protéines et fournit 15 % de la vitamine A, 45 % de la vitamine D, 30 % du calcium et 4 % du fer recommandés par jour, mais seulement 190 calories. Le lait nature 2 % contient la même quantité de gras, 60 mg de sodium de moins et 15 g de sucre de moins, et la même quantité de protéines et de vitamines. Des limites similaires sont fixées pour les fruits et légumes, les céréales, les viandes et substituts, les plats principaux mélangés, les boissons et les ingrédients. La catégorie des ingrédients permet l'utilisation d'huiles, de sucre, d'épices et de saveurs pour préparer des recettes et indique que tous les condiments peuvent être utilisés ou servis en petites quantités; toutefois, aucun contenu maximum n'est fixé pour la teneur en gras, en sodium ou en sucre pour les plats préparés.

**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
Bourse de quota pour Juin, 2018**

Price in Dollars	# of Sellers	Kgs Offered By Sellers	Total Cum. kgs	Difference Between Sellers/Buyers	Total Cum. kgs	Kgs Wanted By Buyers	# of Buyers
\$20,000.00		.7	.7	185.4	186.1	10.0	
\$22,000.00		.5	1.2	174.9	176.1	20.0	
\$22,200.00		109.8	111.0	45.1	156.1	50.0	
QESP \$22,997.00		16.1	127.1	-21.0	106.1	.0	
\$23,000.00		6.0	133.1	-27.0	106.1	.0	
\$24,000.00		25.3	158.4	-52.3	106.1	106.1	
TOTALS	13	158.4				186.1	11

QESP = Quota Exchange Selling Price

QESP = Le prix de vente de quota

106.1 of 127.1 kgs offered at or below the Quota Exchange Selling Price of \$22,997.00 were sold. There was a total of 158.4 kgs offered for sale and total bids to purchase of 186.1 kgs.

106.1 des 127.1 kilos offert au prix de vente de \$22,997.00 ou au dessous ont été vendus. Il y avait un total de 158.4 kgs proposés à la vente et le total des offres pour l'achat de 186.1 kg.

La prochaine bourse de quota fermera à 16:00 hr Mardi le 3 Juillet, 2018

Les résultats seront disponibles Vendredi le 6 Juillet, 2018

Tel. : (506) 432-4330 Fax: (506) 432-4333 Quota: (506) 432-4330

Mois	Jun	Mai	Avr	Mar	Fev	Jan	Moy. 6 mois
Prix du vente du quota	\$22,997	\$24,000	\$22,200	\$20,000	\$20,000	\$19,900	\$21,516
Kilo sur l'échange	106.1	97.2	182.9	48.4	58.7	8.0	83.6
Kilo par transfert	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0

Pool domestique du N.-B.

Marché domestique	Quota Disponible	Livraison de M.G.	Taux de remplissage	Matière grasse	Protéine	Lactose et A.S.	HL	Prime SNG Incitatif
Mai 2018	558,651	570,804	102.18%	\$10.6737	\$6.4984	\$1.3926	\$73.89	\$8,696.00
Année laitière	5,538,344	5,504,977	99.40%	\$10.5571	\$6.9202	\$1.4655	\$75.54	\$104,436.44
Marché marginal								
Mai 2018		766		\$0.0000	\$0.0000	\$0.0000	\$0.00	
Année laitière		5,239		\$0.0000	\$0.0000	\$0.0000	\$0.00	
Déductions & Ratio SNG/MG	Transport par HL	Promotion par kilo de solides totaux	Admin	Lab	Frais totales par HL		Ratio SNG sur MG	Ratio cible
Mai 2018	\$2.90	\$1.139	\$0.0605	\$0.0011	\$5.22	Current Month	2.1764	2.2937
Année laitière	\$2.66	\$1.139	\$0.0605	\$0.0011	\$4.98	Past 12 Mo's	2.1781	
Composants et qualité	Cell. somatiques	Boîte de pétri	Après pasteur.	Matière grasse	Protéine	Lactose et A.S.	Solides totaux	Camion refusé
Mai 2018	193,551	14,667	107	4.1546	3.3163	5.7259	13.1968	2
Année laitière	190,834	8,834	1,764	4.1732	3.3336	5.7155	13.2223	7

MMFRE

Prix des crédits de mai 2018— 4,99 \$/ kilogram

14 657 kilos des 16 651 kilos demandé au prix de vente ou au dessus ont été acheté.

Les producteurs qui dépassent -10 jours de crédits peuvent acheter des crédits.

Les producteurs qui ont moins que -10 jours de crédits peuvent vendre des crédits.

SVP examiner votre état de compte d'indiquer le nombre de kilogrammes admissibles que vous pouvez vendre ou acheter à la bourse de juin 2018.

Soumettez vos offres à la bourse de crédit sur le portail au www.nbmilk.org

Les formulaires peuvent être téléchargés sur le site Web de Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick:

<https://www.nbmilk.org/fr/pour-les-producteurs/formulaires-a-telecharger>

Nouvelle adresse de courriel pour présenter des mises et offres à la bourse de quotas: quota@nbmilk.org

Fournissez nous votre courriel à nbmilk@nbmilk.org pour demeurer au courant des nouvelles de l'industrie.

RÈGLEMENT 2010-19 pris en vertu de la Loi sur les produits naturels

http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2010-19/ga:s_45:ga:s_49

Plans de construction, d'agrandissement, de modification, d'installation ou de remplacement

50(1) Les plans de construction, d'agrandissement ou de modification d'une ferme laitière, y compris l'étable laitière, la salle de traite ou la laiterie, sont soumis à l'approbation de la Commission ou de l'inspecteur avant le début des travaux.

50(2) Les plans d'installation ou de remplacement d'une citerne fixe sont soumis à l'approbation de la Commission ou de l'inspecteur avant le début des travaux.

50(3) Les plans d'installation de systèmes de traite automatisés sont soumis à l'approbation de la Commission ou de l'inspecteur avant le début des travaux.



Comme leurs concitoyens, les producteurs laitiers canadiens rejettent les attaques personnelles de l'administration américaine à l'en-droit de leur premier ministre 11 Juin 2018 - Ottawa

Qu'elles soient dirigées vers le premier ministre Trudeau ou les producteurs de lait canadiens, ces attaques relèvent davantage de la rhétorique que des faits.

Le déficit commercial du Canada avec les États-Unis est de 5:1 pour les produits laitiers seulement. De plus, les importations admises en franchise de droit représentent 10 % du marché canadien des produits laitiers, alors que les États-Unis importent seulement 3 % de leur marché.

La valeur du système laitier du Canada est reconnue par des grandes entreprises américaines qui ont investi au Canada et qui continuent de le faire. La stabilité de notre système, notre production durable et la qualité de notre lait font partie des raisons pour lesquelles le Canada attire les investisseurs.

La source du problème des États-Unis est qu'il s'y produit trop de lait, alors que le marché mondial est déjà sursaturé. Le lait produit au Canada suffit déjà à approvisionner le pays, qui est moins peuplé que le seul État de la Californie. À lui seul, le Wisconsin produit plus de lait que l'ensemble des fermes canadiennes. De toute évidence, le marché canadien est trop petit pour régler le problème de surproduction des États-Unis.

Les producteurs laitiers canadiens et leurs familles sont préoccupés par les attaques répétées du président Trump visant à anéantir les producteurs laitiers de notre pays.

Pierre Lampron, est un producteur laitier de la Mauricie au Québec et le président des Producteurs laitiers du Canada (PLC)

Le président du PLNB, Paul Gaunce, répond au tweet du président américain Donald Trump selon lequel un tarif sur les produits laitiers "nuît aux fermiers américains, tuant notre agriculture!"

<https://www.telegraphjournal.com/telegraph-journal/story/100624827/weak-trump-tweet?source=story-search>

Paul Gaunce a déclaré que l'explosion de Trump n'est pas surprenante, mais ses faits sont faux. Il a dit que l'accusation du président selon laquelle les tarifs canadiens sont en train de tuer l'industrie américaine n'est tout simplement pas vraie, car le marché canadien est si petit. Le Wisconsin produit la même quantité de lait que tout le Canada, a-t-il dit. "Quand vous autorisez l'accès, ça nous fait mal, mais ça ne leur fait pas beaucoup parce qu'il n'y a pas beaucoup de marché."

Le tweet-déchainé provient des tensions qui montent dans la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain. Si Trump voulait conclure une entente sur le lait canadien, il aurait pu rester dans le Partenariat transpacifique (PTP) et avoir accès à 3,25 p. 100 du marché au Canada, a déclaré M. Gaunce. Le PTP permet jusqu'à 3,25% «d'ingrédients laitiers vivants» d'entrer au Canada des pays faisant partie de ce partenariat commercial. Ceux-ci apparaissent généralement comme des «ingrédients laitiers» sur les étiquettes des aliments. En plus du PTP, l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne donne accès aux Européens à vendre leurs fromages au Canada qui enlèverait aux producteurs canadiens un autre 2% de leur production de lait. Au total, 5,25% des produits laitiers normalement fournis par les producteurs canadiens peuvent maintenant provenir d'autres pays (en plus des 5% déjà accordés dans le cadre d'accords commerciaux antérieurs tel l'OMC). Cela peut ne pas sembler beaucoup, mais cela compte pour les agriculteurs ici, a déclaré Gaunce. Il y a moins de demande de lait. «Donc, en gros, le cinq et demi pourcent que nous avons accordés dans ces deux derniers accords commerciaux, c'est à peu près la totalité [de la production] des Maritimes», a déclaré Gaunce.

Paul Gaunce, président du Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick, exploite une ferme laitière depuis plus de 38 ans et lui et son fils Ian, dirigent Sugar Hill Farms à Passekeag.

ExpressLaitier+ : La nouvelle application des PLC pour vous!

Obtenez les plus récentes nouvelles des PLC. L'appli vous permettra également de transmettre aux PLC votre réaction par rapport aux nouvelles et aux informations partagées! L'appli contient une FAQ exhaustive regroupant des questions posées par les consommateurs sur des sujets allant de la nutrition humaine et de la valeur des produits laitiers aux pratiques agricoles, en passant par l'impact du secteur laitier sur l'environnement, afin de mieux outiller les producteurs laitiers lorsqu'ils doivent répondre à des questions.

Liens pour télécharger l'application DairyExpress+

App Store (iOS) : <https://itunes.apple.com/ca/app/dairy-express/id1339813305?mt=8>

Google Play : <https://play.google.com/store/apps/details?id=ca.dairyfarmers.app&hl=en>

Si vous avez des difficultés à vous enregistrer ou à repérer l'appli, veuillez envoyer un courriel à question@dfc-plc.ca.

Les soumissions et les offres à la bourse

de quotas : Les demandes ou offres devront être remis avant **16h:00 du 1er jour ouvrables du mois** sur des formulaires fournis par l'Office. **Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une confirmation de fonds de votre établissement prêteur.** Les producteurs ne pourront pas combiner le montant qui leur est dû sur leur état de compte avec la confirmation des fonds d'un établissement financier pour faire une mise équivalant au total des montants combinés. Les mises et les offres qui dépassent 24 000 \$ ne seront pas acceptées.

Les producteurs qui vendent tout leur quota à la bourse devront verser un dépôt de garantie de 1 000 \$, qui leur sera retourné 30 jours après la date d'entrée en vigueur du transfert.

La bourse de crédits: Les demandes/offres devront être remis à l'Office avant **16h:00 le 4e jours ouvrables après le 15 du mois** sur des formulaires fournis par l'Office. Les résultats seront disponible le matin du 25. Les producteurs qui quittent l'industrie pourront vendre ou acheter des crédits un mois suivant la date de leur vente. **Si vous ne recevez pas votre état de compte à temps pour voir votre situation de crédit, téléphonez au bureau, et nous vous l'enverrons par courriel ou télécopieur.**

Fonds de pénalités sur le lait:

Financement réactif: Un producteur peut obtenir jusqu'à 100 \$ une fois par année pour défrayer le coût de la visite d'un technicien en qualité du lait si il a été sujet à une amende. **Financement proactif:** Un producteur peut obtenir jusqu'à 500 \$ pour défrayer le coût de la visite d'un technicien en qualité du lait si il a été sujet d'une deuxième infraction ou plus mais avant une pénalité. Les producteurs doivent appliquer pour ces fonds en envoyant les factures payées pour le technicien au Producteurs Laitiers du N-B

Politique sur les quotas minimums révisée

L'Office cessera de ramasser le lait des producteurs un mois après que leur montant de quota quotidien tombe en dessous de dix (10) kilos de quota quotidien.

Assurance collective—The Cooperators

Plan individuel : 118,53\$

Plan familiale : 329,64\$

Pour toute question concernant des réclamations ou l'inscription, prière de communiquer avec : Emily Murphy, Alodium Financial, au 1-800-994-5155 ou 506-850-1643 ou emilymurphy@rogers.com

Problèmes de qualité du lait en fin de semaine ou après les heures du bureau:

Si un producteur a besoin de prendre des arrangements de rechange en raison de préoccupations reliées à la qualité, Eagle Transport Ltd. sera dorénavant le premier contact **432-0476**. *Laissez un message si on ne répond pas immédiatement.* Le personnel de Eagle informera le producteur de la politique des Producteurs Laitiers du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les coûts de transport supplémentaires.

Problèmes en dehors des heures ouvrables:

Téléphoner au 432-4330, et le service de réponse joindra la personne en devoir pour les PLNB.

SERVICES

Maritime Quality Milk: www.milkquality.ca

Conseil de la recherche et de la productivité du N.-B. (RPC)

RPC, 921, ch. College Hill, Fredericton (N.-B.) 452-1212

Pour l'analyse de la composition du lait — Jill.Hay@rpc.ca

Pour les analyses microbiologiques — Corrie.Maston@rpc.ca

Quality Milk Management: Don Anderson 432-5598 ou courriel udderl@nb.aibn.com

Détection d'antibiotiques: Agropur Co-operative 432-1950, poste 245. L'échantillon doit inclure : nom, numéro de producteur, courriel, téléphone, numéro de la vache, médicament.

Spécialiste laitier: Brian MacDonald—433-0509;

brian.macdonald@gnb.ca

Spécialiste en aliments pour bétail: David Dykstra, 434-5755, david.dykstra@gnb.ca; @NbForage

Consultant agréé AgExpert: Kim Waalderbos 260-3004

Parage de sabots: E. Duivenvoorden 433-1864; Peter Jones 866-0531

Plan environnementale pour fermes: www.fermenbfarm.ca

John Russell au 452-8101 ou 381-2887 john@fermeNBfarm.ca

Encans de bovins Co-op de Sussex: Contactez: 432-1841

Chaque deuxième mercredi à 11h:30, encanteur

Prix Veaux: <https://app.milk2020.ca/beefreport/default>

Beef Cattle Research Council N-B (Webinaires gratuits)

<http://www.beefresearch.ca/resources/webinars.cfm>

Bulletin des Producteurs laitiers de la N.-É.:

<http://www.dfns.ca/formindex.htm>

Milk Producer magazine

<http://www.milk.org/Corporate/Content.aspx?id=1941>

CCL: <http://www.cdc-ccl.gc.ca>

Agrométéo atlantique:

<http://atl.agrometeo.org/index.php/weather/local>

PLC Salle de Presse:

<https://www.producteurslaitiers.ca/salle-de-presse>

Calendrier central des activités de l'industrie laitière de l'Atlantique:

<http://www.valacta.com/EN/Atlantic/Pages/Atlantic-infos.aspx>

Pour y ajouter des activités, veuillez envoyer un courriel à Fred Vanderkloet à fsvanderkloet@gov.pe.ca;

Jeff Gunn à jgunn@valacta.com; ou à

Brian MacDonald à brian.macdonald@gnb.ca

Étalonnage des réservoirs de lait en vrac

L'étalonnage des réservoirs de lait en vrac sera coordonné par le personnel de PLNB, qui utilisera les services d'étalonnage de Dairy Farmers of Ontario et d'International Dairy Calibrations Atlantic Ltd. (Eric Hope-Rapp). Si vous prévoyez installer un nouveau réservoir ou venez d'en installer un, veuillez téléphoner au bureau au 506-432-4330 pour qu'on ajoute votre ferme au calendrier.

Avant de remplacer votre réservoir de lait en vrac, rappelez-vous que : Les nouveaux réservoirs de 1000 gallons américains (3780 litres) ou plus doivent avoir une sortie de valve d'un diamètre minimum de 3 pouces avec une valve en papillon. Les nouveaux réservoirs de moins de 1000 gallons doivent avoir une sortie d'un diamètre minimum de 2 pouces avec une valve en papillon. **Les réservoirs d'occasion de n'importe quelle capacité doivent avoir une sortie de d'un diamètre minimum de 2 pouces avec une valve en papillon.**

Ramassages supplémentaires :

Les producteurs peuvent demander – si le transporteur du lait en vrac a la capacité et l'équipement nécessaires pour le faire – jusqu'à 45 ramassages sur une période de 24 mois à un coût de 2,00 \$/hl en plus du tarif de transport mensuel; permettant aux producteurs de demander entre 46 et 90 ramassages quotidiens sur une période de 24 mois à un coût de 4,00 \$/hl en plus du tarif de transport mensuel. Les coûts de 2,00 \$ et de 4,00 \$ l'hl représen-

tent les montants minimums. Si de l'équipement supplémentaire doit être envoyé, alors les coûts seront équivalents aux coûts de transport réels.

Dès le 1^{er} septembre 2018, les auto-déclarations seront remplacées par des validations annuelles au programme proAction®

Le 1^{er} septembre 2017, les modules de proAction® Bien-être des animaux et Traçabilité du bétail ont été ajoutés au programme de validation de la salubrité des aliments (autrefois le PLCQ). Comme il a déjà été mentionné, **quelle que soit la date de votre prochaine validation, tous les producteurs devaient avoir adopté les nouvelles exigences depuis le 1^{er} septembre 2017.** Tous les dossiers doivent être à jour et prêts pour la validation en tout temps.

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017, 125 validations proAction ont été faites au Canada atlantique. Les rapports de validation reviennent avec deux à quatre pages de mesures correctives, ce qui montre que les producteurs n'ont pas entièrement mis le programme en œuvre.

Pour l'avenir, vu que d'autres modules du programme seront ajoutés au processus de validation, les efforts se poursuivront pour éduquer les producteurs et fournir de l'aide afin d'assurer le respect des exigences en vigueur. **Les offices du Canada atlantique ont donc approuvé l'adoption dès le 1^{er} septembre 2018 de validations annuelles complètes à la ferme pour tous les producteurs, ce qui signifie que les autodéclarations ne seront plus utilisées dans un avenir prévisible.**

Producteurs laitiers du Canada

L'industrie laitière vous passionne? Vous participez à divers événements locaux ou organisez des visites de votre ferme? Vous aimez expliquer comment le lait passe de la ferme à la table? Si tel est le cas, le Producteurs laitiers du Canada peut vous aider en vous fournissant des articles promotionnels, des ressources et du matériel (p. ex. abris promotionnels, jeux éducatif, nappe, etc.). Veuillez noter que toutes les demandes sont traitées sur la base du premier arrivé, premier servi et qu'elles doivent être faites **au moins 6 semaines** avant votre événement. Pour en savoir plus sur ce que nous pouvons vous offrir, communiquez tout simplement avec Michelle Arseneau Léger, gestionnaire de projets régionaux chez le Producteurs laitiers du Canada, au 1-800-465-2697, poste 3 ou michelle.arseneaulleger@dfc-plc.ca

Publicité: Les producteurs actifs pourront continuer à faire publier sans frais des annonces en texte. *Elles seront publiées pour deux mois seulement à moins un avis contraire.* Pour les autres les tarifs publicitaires seront les suivants : **400\$ pour une page, 225\$ pour ½ page, 120 \$ pour ¼ page et 65 \$ pour 1/8 page.** *On doit recevoir les annonces avant le 8 du mois.*

À vendre

• Déchiqueteuse de balles Val Metal. Fonctionne aussi bien pour les balles rondes que carrées. Coupe extra-fine possible. Toujours entreposée à l'intérieur, la déchiqueteuse a 12 ans et est en excellent état. Prix demandé : 12 500 \$. Communiquez par courriel à ludwigteddy@yahoo.ca ou téléphone au 434-5579.

Vérifier le temps de refroidissement de votre réservoir de lait

Tous les producteurs doivent garder un œil vigilant sur leur équipement pour s'assurer que le lait est refroidi rapidement et aussi que le lait demeure à la température appropriée au cours des journées chaudes. Le programme Salubrité des aliments, section 6.1, fournit les points de référence utiles suivants : **Limite critique:** La température du réservoir. La première traite doit être refroidi à 10° C ou moins dans l'heure et à une température supérieure à 0° C et inférieur à ou égal à 4° C dans les deux heures après la traite et maintenus à cette température. Lors des traites subséquentes déposées dans le réservoir, la température du mélange ne doit pas monter au-dessus de 10° C pendant plus de 15 minutes consécutives, et le lait doit être refroidi à une température supérieure à 0° C et inférieur à ou égal à 4° C en moins d'une heure après la traite et maintenus à cette température. **Notez qu'au N.-B. le règlement dicte que la température ne doit jamais excéder 10 degrés Celsius.**

EVÈNEMENTS

Réunion du conseil des PLNB: le 26-27 juin 2018

**Votre source de fermes à vendre par excellence
Fermes laitières à vendre au Nouveau-Brunswick**

Je suis une productrice laitière qui comprend les rouages internes de tout ce qu'implique l'achat ou la vente d'une ferme, prête à mettre tous mes efforts pour réussir pour vous!

Contact me

JEN VAN OORD

jovo@exitrealtyadvantage.ca

506-461-8282



461 St. Mary's Street, Fredericton, NB E3A 8H4



Les Producteurs Laitiers du Canada

<https://www.producteurslaitiers.ca>



Restez informé sur Facebook

Découvrez les enjeux importants qui touchent les producteurs laitiers canadiens et nous concernent tous au Canada.

<https://www.facebook.com/dfcplc>

Milk cheque for life?

< Prenez-vous votre retraite de l'industrie laitière?

< Recherchez-vous un revenu stable et des conseils financiers



Réponses directes. Aucune obligation ni fausse promesse.

Mark Webster, B.A.A.

Conseiller principal

ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capital Inc.

506.432.1982 1.888.432.1985

mark.webster@scotiawealth.com



* Registered trademark of The Bank of Nova Scotia, used under licence. ** Trademark of The Bank of Nova Scotia, used under licence. Scotia Capital Inc. is a member of the Canadian Investor Protection Fund and the Investment Industry Regulatory Organization of Canada. For more information visit www.scotiawealthmanagement.com

Vérifier le temps de refroidissement de votre réservoir de lait

Tous les producteurs doivent garder un œil vigilant sur leur équipement pour s'assurer que le lait est refroidi rapidement et aussi que le lait demeure à la température appropriée au cours des journées chaudes. Le programme Salubrité des aliments, section 6.1, fournit les points de référence utiles suivants : **Limite critique:** La température du réservoir. La première traite doit être refroidi à 10° C ou moins dans l'heure et à une température supérieure à 0° C et inférieur à ou égal à 4° C dans les deux heures après la traite et maintenu à cette température. Lors des traites subséquentes déposées dans le réservoir, la température du mélange ne doit pas monter au-dessus de 10° C pendant plus de 15 minutes consécutives, et le lait doit être refroidi à une température supérieure à 0° C et inférieur à ou égal à 4° C en moins d'une heure après la traite et maintenu à cette température. **Notez qu'au N.-B. le règlement dicte que la température ne doit jamais excéder 10 degré Celsius.**



Service 24/7
Commercial / Résidentiel
Financement



FHC

FILLMORE HEATING & COOLING

Réfrigération

Onduleurs

Thermopompes

Ventilation

Réservoirs à huile

Moteurs électriques

Matériel de restaurant

506.850.0444

fillmoreheatingcooling@hotmail.com

• 20 ans d'expérience en réfrigération et systèmes CVC — 75 \$/h — Pas de frais de déplacement

• Personnel de 4 techniciens pour répondre à tous vos besoins de réfrigération et CVC — Assurance responsabilité de 2 millions \$